



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROCÉDURE D'AFFECTATION APRÈS LA TROISIÈME

Rentrée scolaire : septembre 2026

Votre enfant est scolarisé (e) dans un collège public ou privé sous contrat de l'Académie

AFFECTATION OU MAINTIEN EN SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

L'AFFECTATION EST UNE PROCÉDURE INFORMATISÉE :

Le chef d'établissement dans lequel est scolarisé votre enfant **effectuera la saisie des vœux et des notes.**

- ✓ Les résultats vous seront communiqués **uniquement par le collège**
- ✓ Les notifications d'affectation seront éditées **par le lycée d'affectation**

à partir du 30 juin 2026